

AFFAIRE N° 35.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 660m2 cadastré section AY n°32 et 33, situé ruelle Maman, appartenant aux consorts LARIVIERE, en vue de travaux d'urbanisme.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

En vue de l'aménagement et de la rénovation du secteur de la ruelle Maman, fortement sinistré lors du passage de Hyacinthe, les services municipaux ont négocié avec les héritiers indivis de Monsieur Adrien LARIVIERE l'acquisition d'un terrain de 660m2 cadastré section AY n° 32 et 33 sis à l'angle ouest de la ruelle Maman et de la route nationale n°2.

Un accord étant intervenu sur le prix de 65 800 Francs inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---

VL - St Denis le 8 Octobre 1980  
P/Le Préfet.  
Le Secrétaire Général  
Signé : Didier Culliaux

---

Pour Copie Certifiée Conforme  
P/Le chef de Bureau délégué  
Jacques Lacoste.